Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260320-2026_03_20_014-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal du 20 mars2026

Délibération N°2026-03-20-014

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 16/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux.

Absent représenté : néant

Secrétaire de séance : Marlène Renoux

---

1. Election du Maire

Madame Christiane Le Lonquer, doyenne des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT) et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré les quinze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Christiane Le Lonquer a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Christiane Le Lonquer interroge l'assemblée afin de savoir si quelqu'un se porte candidat. Monsieur Christian Le Roi est candidat.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de désigner deux assesseurs :
- Jean-Yves Beguec
- Marie-Dominique Ollierou

Chaque conseiller municipal, fait constater qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin d'un modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

15, Rue du Bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260320-2026_03_20_014-DE

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour du scrutin

Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Nom et prénom	Suffrages obtenus	En lettres
LE ROI Christian	14	Quatorze

A l'issue du suffrage Monsieur Christian Le Roi a été proclamé Maire et immédiatement installé. Madame Christiane Le Lonquer a remis l'écharpe tricolore à Monsieur Le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Christian LE ROI

